

Des formules de coopération gouvernement-université pour l'application d'un
programme de recherche pédagogique

Document de travail pour la réunion d'experts sur la recherche pédagogique
Toronto (Canada), 26-30 août 1968

György Ágoston



I.

1. Il est important et urgent, pour plusieurs raisons, de déterminer quels sont les formules de coopération Gouvernement-Université susceptibles de susciter le développement de la recherche pédagogique.

2. Le progrès social et économique, la révolution scientifique et technique de notre époque ont attiré l'attention dans tous les pays du monde sur les questions de l'éducation, et ont souligné la nécessité des recherches pédagogiques. Les dirigeants responsables de la solution des problèmes sociaux et économiques reconnaissent de plus en plus que l'une des conditions les plus importantes de la solution de ces problèmes consiste à préparer dûment la jeune génération à l'avenir et à rendre la génération adulte susceptible de s'adapter aux brusques changements survenus dans la société.

3. Malheureusement, hormis certaines exceptions, l'importance sociale des sciences et des recherches pédagogiques est admise surtout en dehors de l'Université elle-même.

4. Tout particulièrement dans les universités des pays développés, en conséquence sans doute de l'attachement aux traditions, le mépris de la pédagogie est très répandu; il y a des universités qui délivrent à leurs étudiants des diplômes les autorisant à enseigner et où cependant la pédagogie n'est pas enseignée. De nombreux enseignants d'université demeurent convaincus qu'une connaissance solide de chaque spécialité permet, à elle seule, de donner un enseignement et une éducation efficaces; ils ne sont pas disposés à reconnaître la pédagogie en tant que science et la considèrent au maximum comme un art, une affaire d'intuition et de disposition personnelle.

5. Il y a également de nombreuses universités où la pédagogie a été introduite, où ont été instituées des chaires de pédagogie, voire même une faculté de pédagogie comportant plusieurs chaires, et où pourtant l'esprit universitaire, faisant peu de cas de la pédagogie, déprécie l'importance de ces institutions. Celles-ci ne disposent pas des conditions personnelles et matérielles indispensables aux recherches. Selon la conception de certains dirigeants universitaires la pédagogie, pour autant qu'ils la reconnaissent pour une science, n'est qu'une discipline philosophique et historique qu'on peut pratiquer de la même façon qu'il y a plusieurs siècles.

6. Bref, la pédagogie et la recherche pédagogique sont en général négligées dans les universités, où elles ne sont pas considérées à l'égal des autres disciplines, et où elles ne bénéficient pas du même statut.

7. Il est pourtant impossible de résoudre les grands problèmes de la pédagogie à notre époque si de multiples activités scientifiques ne sont pas conduites par les universités dans ce domaine. Les institutions scientifiques de pédagogie, créées en

dehors des universités, pour répondre à un besoin social, ne peuvent pas remplacer les recherches pédagogiques faites dans les universités et ne peuvent remplacer ces dernières dans leurs tâches propres de recherche. Ceci pour plusieurs raisons.

8. Tout d'abord les universités ont généralement la charge de former les professeurs de l'enseignement secondaire, qui doivent acquérir, outre leur formation scientifique spécialisée, une formation pédagogique moderne, si l'on veut qu'ils puissent faire face aux tâches pédagogiques qui leur incombent de plus en plus; or l'enseignement moderne de la pédagogie à l'université est inséparable des travaux de recherche effectués dans ce domaine.

9. En second lieu, l'Université sera obligée à l'avenir d'assurer une certaine initiation pédagogique pour les spécialistes non-enseignants également. A une époque où l'éducation permanente devient de plus en plus une condition absolue de l'adaptation au développement rapide, il n'y a pas que les pédagogues professionnels qui ont des tâches pédagogiques, mais aussi tous les spécialistes diplômés. Avec l'élargissement de la démocratie sociale, les cadres dirigeants peuvent de moins en moins assurer la direction de leurs subordonnés par le seul exercice du pouvoir hiérarchique; ils doivent de plus en plus faire appel aux techniques apportées par la pédagogie.

10. Troisièmement, les relations interdisciplinaires, qui constituent le cadre essentiel des recherches pédagogiques modernes, ne peuvent être garanties intégralement qu'au sein des universités. La pédagogie continue à élargir ses rapports avec d'autres disciplines. Il est naturel qu'entre la pédagogie et ces disciplines, le lien le plus normal et le plus favorable naisse dans les cadres d'une institution où les représentants de ces disciplines sont tous présents. On peut cultiver les "méthodologies" des matières scolaires de la façon la plus fructueuse et la plus moderne là où elles peuvent être étudiées en rapport étroit avec les sciences qui leur correspondent.

11. Quatrièmement, la formation universitaire elle-même est devenue un problème pédagogique important à résoudre dans le monde entier. Les méthodes traditionnelles de la formation universitaire se sont périmées; elles ne peuvent plus, face aux exigences de l'époque, assurer une formation valable des spécialistes créateurs. La structure de la formation universitaire, les rapports entre l'enseignant universitaire et l'étudiant, ne peuvent pas non plus rester les mêmes. Par conséquent la recherche pédagogique devra s'étendre aussi à l'enseignement supérieur et universitaire. On ne peut faire de telles recherches ailleurs qu'à l'université.

12. Enfin, chaque université était, dans le passé, et est actuellement responsable moralement du progrès humain universel et de l'avenir du pays, de la nation. Aujourd'hui cette destinée, cet avenir, dépendent plus complètement qu'autrefois de la solution des questions pédagogiques. L'université ne peut se dérober et ne se dérobera certainement pas au rôle actif qui est le sien dans la solution des grands problèmes pédagogiques.

II.

13. C'est le gouvernement, responsable du sort de la nation, qui peut faire le plus, et qui a également le devoir de faire le plus pour le développement des recherches pédagogiques universitaires. Mais pour qu'il en soit ainsi, deux conditions, inséparable l'une de l'autre d'ailleurs, doivent être réunies:

- Le gouvernement doit avoir une claire notion de la nature des différents problèmes

pédagogiques qui conditionnent le développement du pays, pour être en mesure d'orienter les universités dans leurs activités de recherche pédagogique en fonction de critères précis.

- Reconnaisant ainsi la nécessité de résoudre ces problèmes, il doit être prêt à faire en sorte que les conditions humaines et matérielles indispensables aux recherches soient réunies.

x x x

14. La première question est donc de savoir comment le gouvernement peut se faire une image nette des problèmes pédagogiques à résoudre, et comment il peut orienter les recherches pédagogiques effectuées dans les universités.

15. A notre avis cela ne peut se faire que grâce à la création par le gouvernement, sous une forme ou une autre, d'un comité ou Conseil national scientifique de la pédagogie, qui réunirait les chercheurs pédagogiques les plus éminents du pays, les experts de la politique d'instruction publique, les représentants des établissements subventionnant les recherches scientifiques et les dirigeants des institutions qui s'occupent, ou pourraient s'occuper de la recherche pédagogique.

16. Il résulte évidemment de ce qui a été dit à ce sujet que ce Comité devrait aussi comprendre les représentants des universités appelées à faire de la recherche pédagogique, et en premier lieu des universités formant des professeurs. Nous tenons à souligner qu'il est nécessaire de faire appel non seulement aux universitaires qui se consacrent à la recherche pédagogique, mais aussi aux dirigeants universitaires qui, quelle que soit leur spécialité, jouent un rôle important, en vertu de leurs fonctions, dans la formation des tendances principales des recherches scientifiques universitaires, et dans la distribution des sommes devant assurer les conditions humaines et matérielles de recherches.¹

17. Ce Comité national scientifique de pédagogie peut, comme nous l'avons dit, fonctionner sous plusieurs formes, suivant les habitudes et les institutions des différents pays. Il peut être une commission gouvernementale à statut autonome, ou une section du Comité scientifique d'Etat s'il y en a un. Dans certains pays, c'est le Ministre de l'Education qui crée un Conseil scientifique pédagogique. Si une Académie des Sciences pédagogiques ou un Institut national pédagogique fonctionnent déjà dans le pays, le gouvernement peut charger ces institutions de fonder un Comité national scientifique de pédagogie.

18. Les tâches de ce Comité, quelle que soit sa forme, peuvent être les suivantes:

a) En tenant compte des besoins économiques et sociaux, il doit faire l'inventaire des problèmes pédagogiques importants dont la solution est indispensable pour le progrès

¹ Remarque: Dans de nombreux pays, les universités reçoivent un budget réparti seulement par grands chapitres. Ensuite les organes universitaires compétents répartissent les crédits entre les facultés et ces dernières effectuent elles-mêmes l'affectation à leurs différents secteurs d'activités (chaires, instituts, groupes de recherche, etc.) Il est évident que, dans de telles circonstances, l'ambiance universitaire et particulièrement l'attitude des dirigeants universitaires à l'égard de la pédagogie déterminent dans une large mesure les ressources en personnel et en moyens matériel, affectées aux recherches pédagogiques.

de la nation, et au sujet desquels le gouvernement doit souhaiter qu'un travail de recherche soit effectué en vue de les résoudre.

b) Il enregistre les recherches pédagogiques entreprises dans les institutions pédagogiques scientifiques et dans les établissements d'enseignement supérieur du pays, ainsi que les résultats de ces recherches. Il signale les problèmes importants qui ne font l'objet d'aucune recherche ou d'une recherche insuffisante. Dans certains pays on prépare, en fonction de ce travail, un plan central des recherches pédagogiques à long terme, qui fournit des renseignements détaillés à tous les chercheurs sur les thèmes que le gouvernement juge importants pour la recherche.

c) Directement ou, si cela semble plus efficace, par l'intermédiaire d'un organe gouvernemental important (éventuellement le Ministre de l'Education nationale) il fait des propositions, concernant la recherche, aux universités et aux autres institutions pédagogiques scientifiques. Etant donné que toutes ou au moins la plupart des universités et des institutions scientifiques appelées à la recherche pédagogique sont représentées au Comité, il est possible à ce dernier de tenir compte, dans ses propositions, des possibilités, de la capacité scientifique et de la disponibilité des postes de recherche.

d) Dans le cadre des propositions du Comité, les postes de recherche élaborent leurs plans de recherche qui précisent les ressources en personnel et en moyens matériels disponibles ou potentielles en indiquant celles qui dépendent de l'institution de recherche elle-même, et celles qui ne peuvent être obtenues que du gouvernement; Il en résulte une certaine demande de crédit à présenter au gouvernement pour inscription au budget d'Etat.

e) Le Comité examine les plans de recherche établis pour répondre à ses propositions; il les accepte, les refuse, ou les fait modifier. (Le refus implique seulement que l'Etat ne subventionnera pas la recherche). Il soumet ensuite, pour les plans de recherche qu'il a retenus, des demandes de subventions à l'organe compétent du gouvernement, avec une motivation détaillée. Sur la base des suggestions du Comité, le gouvernement prend les mesures nécessaires pour que les subventions soient accordées par les institutions d'Etat chargées du financement de cette catégorie de recherche; s'il s'agit de recherches à faire effectuer par les instituts ne dépendant pas de l'Etat, le gouvernement peut, soit passer des contrats avec ces instituts, soit autoriser le Comité à passer de tels contrats. Souvent des difficultés surgissent dans les recherches pédagogiques du fait qu'il n'y a pas suffisamment de classes, d'écoles expérimentales et d'autres établissements d'éducation à la disposition des chercheurs. C'est pourquoi, selon les propositions du Comité, le Ministre de l'Education nationale fait mettre des classes, des écoles expérimentales à la disposition des postes de recherche. Il assure, si nécessaire, des avantages, des réductions d'horaires, aux professeurs auxquels il est fait appel.

f) Le Comité doit se charger aussi de contrôler la réalisation des plans de recherche. Le contrôle se fait au moyen de rapports présentés par les postes de recherche à des dates précises, et aussi par tous autres moyens adéquats.

g) Le Comité doit se charger aussi de coordonner à l'échelle nationale les recherches entrant dans sa compétence. Il doit veiller à ce que des recherches parallèles inutiles soient évitées et à ce que les postes de recherche travaillant à des thèmes communs soient en rapport l'un avec l'autre, et éventuellement collaborent selon un plan de recherche commun.

h) Une importante fonction du Comité consiste à faire périodiquement le bilan national des recherches pédagogiques et des résultats de ces recherches. Sur cette base le Comité propose au gouvernement les mesures nécessaires pour moderniser l'organisation de l'instruction publique, le contenu et les méthodes de l'enseignement et de l'éducation.

i) De la même façon, sur la base de ce jugement synthétique, il présente périodiquement au gouvernement des propositions sur les mesures à prendre dans l'intérêt du développement de la recherche pédagogique : assurer un effectif suffisant de chercheurs scientifiques en pédagogie et de personnel technique, moderniser leur formation, établir de nouveaux postes de recherche, chaires, instituts, groupes de recherche pédagogiques dans les universités, développer l'équipement de la recherche pédagogique avec des moyens techniques modernes, etc.

j) Le Comité doit régulièrement s'occuper de toutes les questions importantes concernant la situation de la pédagogie à l'université (formation des professeurs et enseignement de la pédagogie, formation des spécialistes, des chercheurs de pédagogie) et à cet égard il doit élaborer des propositions, des projets de développement, des recommandations à l'intention du gouvernement, du Ministère de l'Education et des autres organismes dont dépendent les universités.

19. En ce qui concerne la structure et la méthode du Comité nous pouvons faire les brèves remarques suivantes :

- A la tête du Comité se trouvent le président et le bureau nommés par le gouvernement. Le travail du Comité est organisé par le secrétaire général. Une ou deux fois par an se tiennent des réunions plénières avec la participation de tous les membres afin de discuter les questions les plus importantes.

- Dans l'intérêt de l'efficacité du travail le Comité se divise en sections. A la tête des sections il y a un président, et un secrétaire responsable de la permanence du travail de la section. Les caractéristiques spécifiques de la situation de la pédagogie dans le pays concerné décident de la nature des sections à former. Le Comité, s'il le juge nécessaire, peut faire appel aussi à des experts de l'extérieur.

x x x

20. Le gouvernement doit être prêt à subventionner d'une manière convenable les recherches pédagogiques. Les recherches pédagogiques modernes sont coûteuses, mais il a été amplement prouvé que les frais investis sont rentables à long terme.

21. Dans la situation actuelle, où il y a encore une contradiction entre la grande importance économique et sociale des recherches pédagogiques et la position des

organes universitaires et scientifiques souvent portés à négliger la pédagogie, il est indispensable que le gouvernement crée un budget séparé pour les recherches pédagogiques.

22. Le montant du fonds gouvernemental destiné aux recherches pédagogiques est déterminé en premier lieu par la situation économique et financière du pays, et l'ordre de priorité entre les multiples problèmes à résoudre; mais il dépend aussi dans une large mesure de la manière dont les dirigeants de l'Etat reconnaissent l'interaction de la pédagogie et du développement de la vie économique et sociale. Sous cet aspect, l'argumentation factuelle, scientifiquement fondée, du Comité représente un facteur extrêmement important pour les organes gouvernementaux.

23. Outre le budget à mettre en place, le gouvernement doit apporter une autre forme d'encouragement aux recherches pédagogiques: il doit, sans recourir à des moyens portant atteinte à l'autonomie universitaire, faire en sorte que les organes dirigeants des universités, financés par lui, affectent aux recherches pédagogiques des crédits suffisants.

24. Le gouvernement doit aussi obtenir des institutions et fondations privées qu'elles contribuent aux budgets des recherches pédagogiques.

III.

25. En dehors du contact entre les universités et les organes gouvernementaux centraux, en vue de faciliter les recherches pédagogiques, une collaboration est possible, et même nécessaire, entre les universités et les organes et autorités des collectivités locales: départements, cantons, municipalités, etc.

26. L'université est toujours le centre intellectuel d'une région, et est obligée moralement de contribuer, entre autres par la recherche scientifique, à résoudre les problèmes de la région. Il faut évidemment concevoir ce rôle d'une manière telle qu'aucune université ne puisse se permettre de servir uniquement des intérêts provinciaux.

27. Dans le domaine relevant de la compétence intellectuelle de l'université, de nombreux problèmes spéciaux de la pédagogie peuvent se poser dont la solution exige un examen scientifique: questions de système scolaire provenant des conditions d'habitat locales, problèmes sociologiques de la pédagogie, problèmes des établissements d'enseignement spéciaux fonctionnant seulement dans la localité, évaluation régulière des résultats obtenus par les élèves dans les écoles de la circonscription, questions spécifiques de cultura populaire, etc.

28. Les organes locaux responsables de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse, doivent chercher à renseigner régulièrement les dirigeants et les spécialistes pédagogiques de l'université sur les problèmes pédagogiques locaux qui se posent, et pour la solution desquels ils comptent sur l'aide de l'université. L'information doit être réciproque: l'université, les spécialistes pédagogiques de l'université doivent de leur côté attirer l'attention des autorités compétentes sur les problèmes pédagogiques urgents qui se posent dans la région, et doivent proposer de faire l'examen scientifique approfondi

de ces problèmes.

29. Les formes de l'information réciproque peuvent être les plus diverses. Comme résultat de l'information réciproque, une entente concrète, éventuellement un contrat peuvent être conclus entre l'université et les autorités locales, chargeant l'université de faire certaines recherches pédagogiques, tandis que les autorités locales de leur part entreprendront de subventionner partiellement ou entièrement les recherches et garantiront les autres conditions des recherches: possibilités de faire des expériences dans les écoles, aide au réseau d'inspecteurs, de directeurs d'école et d'enseignants, etc.

30. Le contact entre l'université et les écoles et établissements d'éducation de la région est d'ailleurs la condition indispensable d'une utilisation efficace de la pédagogie moderne et de son enseignement. La théorie pédagogique peut être effective seulement dans le cas où elle maintient un contact étroit et permanent avec la pratique pédagogique, où elle pose les véritables problèmes du travail enseignant et éducatif, et cherche aussi à y répondre. Il faut également que les étudiants en lettres entrent en contact relativement tôt, à partir des deux premières années de leur formation, avec la pratique de leur carrière future. Il faut les intéresser à l'activité pédagogique pratique, même pendant les dernières années de leur formation. Le futur enseignant doit faire connaissance avec les méthodes de recherche pédagogique, non pour devenir un chercheur pédagogique mais pour pouvoir contrôler son propre travail par des moyens scientifiques, pour faire des recherches pédagogiques dans son activité enseignante et éducative, pour mesurer les résultats de son activité, afin de développer et d'améliorer l'efficacité de cette activité.

31. Le gouvernement, pour sa part, doit encourager l'université et les autorités locales à établir un tel contact, utile pour les recherches pédagogiques, la formation des professeurs et l'enseignement universitaire de la pédagogie. Le gouvernement peut notamment prêter cette assistance en faisant prendre conscience aux dirigeants des collectivités locales comme à ceux de l'université, de l'importance grandissante des questions pédagogiques du point de vue du progrès de la nation.

32. Il y a lieu d'interpréter d'une façon très souple le modèle des contacts gouvernement-université, et autorités locales-université qui a été présenté dans cet exposé. Il est évident que ces contacts peuvent revêtir des formes particulières dans chaque pays en fonction de ses caractéristiques propres.

APPENDICE

Les suggestions avancées ci-dessus pour une coopération efficace entre le Gouvernement et les Universités dans le but de développer la recherche pédagogique s'appliquent en large mesure aux conditions qui prévalent dans les pays européens. Parmi les questions qu'on aimerait voir discuter sur la base de ces propositions, figurent les suivantes:

1. (Voir para.15) Quels seraient les avantages et les inconvénients de l'établissement d'un Comité national scientifique de pédagogie dans d'autres pays, ou un tel Comité n'existe pas, et, en particulier, dans les pays sous-développés?
2. (Voir para.25) Faut-il, dans tous les pays, attribuer une grande importance à l'accroissement des activités universitaires locales dans le but d'améliorer le système scolaire? Si oui, quelles seraient les modalités de cette action et les problèmes posés dans le domaine de la recherche pédagogique?
3. On peut soutenir qu'un enseignement vivant de la pédagogie dans les universités et les écoles normales exige que le corps enseignant soit activement engagé dans la recherche. Il est possible, cependant, de se demander, si l'université est l'institution ayant pour rôle de résoudre les problèmes que le gouvernement ou un Conseil national de la pédagogie estime les plus urgents:
 - si l'on met l'accent sur la recherche à but immédiat, dans les programmes de l'université, ne risque-t-on pas de voir celle-ci négliger la recherche fondamentale à long terme?
 - si l'on insiste sur les problèmes d'organisation scolaire, de méthodes d'enseignement, etc, ne court-on pas le risque de voir négliger des domaines de recherche ne relevant pas directement des problèmes pédagogiques du moment, à savoir la philosophie et l'histoire de l'éducation, l'éducation comparée, etc.?

Формы сотрудничества правительства и университетов в интересах развития педагогических исследований

Льёрд Агостон

Автор подготовил настоящий материал для совещания экспертов ЮНЕСКО по обсуждению проблем педагогических исследований.

Совещание было проведено в г. Торонто (Канада) 26-30 августа 1968 г. Автор отмечает наблюдаемое во всём мире неблагоприятное положение педагогики в университетах. Университеты всё ещё недооценивают педагогику и не обеспечивают нужных условий для педагогических исследований. Это ненормальное положение тормозит развитие народа, нации, которое в настоящее время в значительной степени зависит от научного решения проблем воспитания. Автор в дальнейшем подробно останавливается на тех условиях, созданием которых правительство может поощрять педагогические исследования в университетах. Он разрабатывает ту организационную модель сотрудничества правительства и университетов в целях содействия развитию педагогических исследований, которую в соответствии со своими условиями могут применять самые различные страны. В заключение автор освещает связь университета и местных органов народного образования в интересах содействия развитию педагогических исследований.

Forms of the Cooperation of the Government and the University in the Interest of
the Promotion of the Pedagogical Research

György Ágoston

The material published here was prepared by the author for the special conference organized by UNESCO to discuss the problems of pedagogical research. The conference was held in Toronto, Canada, on 26-30 August, 1968. The author outlines the unfavorable position of pedagogy at the universities which is a world-wide phenomenon. The universities still generally undervalue pedagogy and do not ensure suitable conditions for pedagogical research. This is an abnormal situation and hinders the development of a nation which today greatly depends on the scientific solution of the problems of pedagogy. Then the author deals in detail with the possibilities by the creation of which the Government can promote pedagogical researches at the universities. He works out the organization model of the cooperation of the Government and the universities for the promotion of pedagogical researches. This model, when modified according to their peculiarities, can be used by the most different countries. In conclusion the author speaks of the relations of the universities and the local organs of public education also in the interest of promoting pedagogical researches.